



Conseil Communautaire
du jeudi 25 mars 2021 à 20 h 30
à la salle polyvalente de Réalmont

Date de convocation : 19 mars 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Madame Ambre SOULARD, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROBERT, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean- Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE (*suppléant*), Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Isabelle ROBERT, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Madame Virginie BOU, Monsieur Bernard TROUILHET, Madame Anna FAURÉ.

Excusés donnant procuration : Monsieur Alain BOYER donnant procuration à Monsieur Pascal THIERY, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean- Michel LOPEZ.

Excusé : Monsieur Raoul DE RUS.

Secrétaire de Séance : Monsieur Christophe MOREL.

DÉCISIONS DE BUREAU PAR DÉLÉGATION

2021-09 du jeudi 18 février 2021 : Office de Tourisme Centre Tarn – Tarifs 2021-2

Vu la Décision n° 2021-06 en date du 22 janvier 2021 ayant pour objet : Office de Tourisme Centre Tarn – Tarifs 2021,

M. le Président propose de compléter comme suit les tarifs de l'Office de Tourisme Centre Tarn pour l'année 2021 .

Budget principal :

SERVICE	ARTICLE/PRESTATION	TARIF 2021	FACTURATION
TOURISME	Réalmont Tome 2 (M. SOUYRI)	13,00 €	Unitaire
	Confit de poivrons rouges rouzou	5,00 €	Unitaire
	Terrine de pigeonneaux	5,00 €	Unitaire
	Sirop de safran	2,00 €	Unitaire
	Pot de miel d'acacias au safran	3,00 €	Unitaire

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, adopte les tarifs 2021-2 ainsi proposés.

2021-10 du jeudi 22 janvier 2021 : Développement économique – Immobilier d'entreprises – Zone d'Activité Économique de Lombers - Vente d'un terrain à la SCI ZUMBERI/PONTIÉ

Monsieur le Président expose aux membres du Bureau que la Société Civile Immobilière ZUMBERI/PONTIÉ dont Monsieur Jean-Sébastien PONTIÉ est gérant, souhaite se porter acquéreur d'un terrain sur la Zone d'Activité Économique sise La Plaine de Gau, commune de Lombers. Le Bâtiment qui sera édifié abritera l'activité entrepreneuriale de Monsieur PONTIÉ spécialisée dans l'ingénierie et les études techniques (TECHNILEC).

Le lot n°2 du Permis d'aménager n° PA 081 147 18 A0001 délivré le 25 juin 2018 (foncier pris sur les parcelles référencées Section C n° 580 et 582) d'une contenance de 1 406 m² sera cédé à la SCI ZUMBERI/PONTIÉ.

Le service France Domaine de la Direction Départementale des Finances Publiques ayant été saisi, il est proposé de fixer le prix de vente à hauteur de 16 700 € HT, TVA sur coût total en sus (soit 20 040 € TTC).

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, autorise le Président à signer le sous-seing privé puis l'acte de vente correspondant dans les conditions susvisées ainsi que tous documents permettant de mener à bien ce projet.

2021-11 du jeudi 18 février 2021 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Haut Dadou - Attribution d'une subvention

Vu la délibération n°2019-085 du 26 novembre 2019 relative au financement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du Haut Dadou,

Vu le règlement d'attribution des aides aux travaux établi dans le cadre de l'OPAH du Haut Dadou et adopté par délibération n°2019-105 du 17 décembre 2019,

Vu la demande de subventions présentée à l'ANAH par M LATTES Jean-Paul dans le cadre de l'OPAH du Haut Dadou,

Vu que ce dossier de demande a reçu l'agrément de la commission de l'ANAH,

Considérant que le demandeur remplit les conditions fixées dans le règlement des aides aux travaux,

Le Bureau de Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- décide d'attribuer la subvention suivante :

Bénéficiaire	Adresse	Nature des travaux	Montant HT des travaux	Montant HT de la dépense éligible	Taux subvention	Montant de la subvention attribuée
LATTES Jean-Paul	136, chemin de Trincou l'Ortiguette 81120 POULAN-POUZOLS	Mixte : autonomie et énergie	20 093,34 €	20 093,34 €	9.95%	2 000,00 €

- autorise Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires au versement de cette subvention.

2021-12 du jeudi 11 mars 2021 : Développement Économique – Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Montredon-Labessonnié – Avenant n°3 au bail de locaux à usage exclusivement professionnel avec un cabinet d'infirmiers

Suite à l'évolution, à compter du 1^{er} avril 2021, des membres preneurs d'un des cabinets d'infirmiers de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Montredon-Labessonnié, il est proposé de passer un avenant traduisant cette modification.

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

2021-13 du jeudi 11 mars 2021 : Office de Tourisme Centre Tarn – Tarifs 2021-3

Vu la Décision n° 2021-06 en date du 22 janvier 2021 ayant pour objet : Office de Tourisme Centre Tarn – Tarifs 2021,

Vu la Décision n° 2021-09 en date du 18 février 2021 ayant pour objet : Office de Tourisme Centre Tarn – Tarifs 2021,

M. le Président propose de modifier comme suit les tarifs de l'Office de Tourisme Centre Tarn pour l'année 2021 .

Budget principal :

SERVICE	ARTICLE/PRESTATION	TARIF 2021	FACTURATION
	Box « Saveurs locales de Centre Tarn »	20,00 €	Unitaire

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, adopte les tarifs 2021-3 ainsi proposés.

2021-14 du jeudi 11 mars 2021 : Recrutement d'un agent non titulaire

Le Bureau a délégation pour recruter, en tant que de besoins, des agents non titulaires **pour accroissement temporaire d'activité**, conformément à l'article 3 alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Au vu du surcroît d'activité du service «Ménage» de la Communauté de Communes Centre Tarn, il convient de créer un emploi d'agent non titulaire à temps non complet (20 h 00 / semaine), soit :

- 1 poste d'adjoint technique - grade d'adjoint technique C1 du 29 mars 2021 au 28 mars 2022, soit une durée d'un an.

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- décide de procéder au recrutement d'un agent non titulaire dans les conditions susvisées,
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat à durée déterminée à intervenir.

2021-15 du jeudi 18 février 2021 : Développement économique – Immobilier d'entreprises – Zone d'Activité Économique de Lombers - Vente d'un terrain à la SASU MAMILOU

Monsieur le Président expose aux membres du Bureau que la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle MAMILOU dont Monsieur Julien GASC est gérant, souhaite se porter acquéreur d'un terrain sur la Zone d'Activité Économique sise La Plaine de Gau, commune de Lombers. Le Bâtiment qui sera édifié abritera l'activité entrepreneuriale de Monsieur GASC spécialisée dans les travaux d'installation électrique.

Le lot n°3 du Permis d'aménager n° PA 081 147 18 A0001 délivré le 25 juin 2018 (foncier pris sur les parcelles référencées Section C n° 499 et 582) d'une contenance de 2 395 m² sera cédé à la SASU MAMILOU.

Le service France Domaine de la Direction Départementale des Finances Publiques ayant été saisi, il est proposé de fixer le prix de vente à hauteur de 31 135 € HT, TVA sur coût total en sus (soit 37 362 € TTC).

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, autorise le Président à signer le sous-seing privé puis l'acte de vente correspondant dans les conditions susvisées ainsi que tous documents permettant de mener à bien ce projet.

DÉLIBÉRATIONS

PÔLE ADMINISTRATION - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

Finances :

- Vote des Comptes de Gestion 2020

M. VIAULES informe l'assemblée que les résultats des différents comptes de gestion 2020 de la Communauté de Communes Centre Tarn étant identiques à ceux des Comptes Administratifs 2020 concernés, il convient de les adopter :

- compte de gestion 2020 du budget principal
- compte de gestion 2020 du budget annexe MSP
- compte de gestion 2020 du budget annexe Petite Enfance Enfance Jeunesse
- compte de gestion 2020 du budget annexe des Ordures Ménagères
- compte de gestion 2020 du budget annexe SPANC
- compte de gestion 2020 du budget annexe Service Commun
- compte de gestion 2020 du budget annexe Eau
- compte de gestion 2020 du budget annexe Assainissement
- compte de gestion 2020 du budget annexe ZAC de Laboutarié
- compte de gestion 2020 du budget annexe ZA de Lombers
- compte de gestion 2020 du budget annexe ZA des Fournials

Le Conseil Communautaire , à l'**unanimité**, adopte les comptes de gestion 2020.

- Vote du Compte Administratif 2020 du Budget Principal

M. VIAULES informe l'assemblée que le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal fait apparaître les résultats suivants :

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2020	- 310 444,33 €
Transfert de résultats par opération d'ordre	+ 7 334,70 € (résultat au 31/12/219 du service commun)
Résultat à la clôture de l'exercice 2019	+ <u>107 928,96 €</u>
Résultat cumulé 2020	- 195 180,67 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2020	+ 946 850,05 €
Transfert de résultats par opération d'ordre	- 23 009,68 € (résultat au 31/12/219 du service commun)
Résultat à la clôture de l'exercice 2019	+ <u>1 169 547,38 €</u>
Résultat cumulé 2020	+ 2 093 387,75 €

Les écritures de transfert de résultats du budget Service Commun à sa clôture le 31/12/2019 sont des écritures d'ordre budgétaire qui doivent être intégrées respectivement au 001 pour l'investissement et au 002 pour le fonctionnement lors de l'établissement du budget primitif 2021.

Le Conseil Communautaire, à l'**unanimité**, adopte le compte administratif 2020.

- Vote du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Maisons de Santé Pluridisciplinaires

M. VIAULES informe l'assemblée que le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe Maisons de Santé Pluridisciplinaires fait apparaître les résultats suivants :

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2020	+ 121 947,46 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2019	- <u>232 403,15 €</u>
Résultat cumulé 2020	- 110 455,69 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2020	- 45 405,81 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2019	+ <u>213 952,84 €</u>
Résultat cumulé 2020	+ 168 547,03 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2020.

- Vote du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Petite Enfance Enfance Jeunesse

M. VIAULES informe l'assemblée que le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe Petite Enfance Enfance Jeunesse fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 049 207,93 €	
Recettes : 1 049 207,93 € dont 106 341,82 € de subvention d'équilibre	
Résultat de l'exercice 2020	+ 0,00€

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2020.

- Vote du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Ordures Ménagères

M. VIAULES informe l'assemblée que le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe Ordures Ménagères fait apparaître les résultats suivants :

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2020	+ 21 563,30 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2019	+ <u>81 640,95 €</u>
Résultat cumulé 2020	+ 103 204,25 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2020	- 15 433,00 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2019	+ <u>192 125,61 €</u>
Résultat cumulé 2020	+ 176 692,61 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2020.

- Vote du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe SPANC

M. VIAULES informe l'assemblée que le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe SPANC fait apparaître le résultat suivant :

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2020	- 1 000,00 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2019	+ <u>103 707,02 €</u>
Résultat cumulé 2020	+ 102 707,02 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2020.

- Vote du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Eau

M. VIAULES informe l'assemblée que le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe Eau fait apparaître les résultats suivants :

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2020	- 11 474,17 €
Résultat cumulé 2020	- 11 474,17 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2020	+ 158 607,74 €
Résultat cumulé 2020	+ 158 607,74 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité (une abstention : M. ROQUES), adopte le compte administratif 2020.

- Vote du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Assainissement

M. VIAULES informe l'assemblée que le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe Assainissement fait apparaître les résultats suivants :

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2020	- 145 442,02 €
Résultat cumulé 2020	- 145 442,02 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2020	+ 283 286,87 €
Résultat cumulé 2020	+ 283 286,87 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité (une abstention : M. ROQUES), adopte le compte administratif 2020.

- Vote du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe ZAC LABOUTARIÉ

M. VIAULES informe l'assemblée que le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe ZAC LABOUTARIE fait apparaître le résultat suivant :

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2020	- 28 952,47 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2019	<u>- 45 164,39 €</u>
Résultat cumulé 2020	- 74 116,86 €

La règle impose qu'il n'y ait pas de résultat de fonctionnement de clôture pour les budgets annexes des zones d'aménagement concerté.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2020.

- Vote du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe ZA LOMBERS

M. VIAULES informe l'assemblée que le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe ZA LOMBERS fait apparaître le résultat suivant:

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2020	- 46 697,87 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2019	+ <u>61 694,17 €</u>
Résultat cumulé 2020	+ 14 996,30 €

La règle impose qu'il n'y ait pas de résultat de fonctionnement de clôture pour les budgets annexes des zones d'activité.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, adopte le compte administratif 2020.

- Vote du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe ZA FOURNIALS

M. VIAULES informe l'assemblée que le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe ZA FOURNIALS fait apparaître le résultat suivant :

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2020	+ 0,00 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2019	- <u>95,00 €</u>
Résultat cumulé 2020	- 95,00 €

La règle impose qu'il n'y ait pas de résultat de fonctionnement de clôture pour les budgets annexes des zones d'activité.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, adopte le compte administratif 2020.

- Assainissement : tarifs 2021-2

M. le Président propose à l'assemblée de compléter les tarifs 2021 comme suit :

		TARIF 2021
RÉALMONT		
Travaux en régie	Réfection de chaussée forfaitaire pour un branchement de 3 ml à l'émulsion de bitume (l'unité)	200,00 €

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, arrête la modification des tarifs 2021 du Service de l'Assainissement susvisée.

Ressources Humaines :

- Politique Locale du Commerce : Création d'un emploi de « Manager de commerce » non permanent à pourvoir dans le cadre d'un contrat de projet

M. le Président rappelle à l'assemblée que les collectivités territoriales peuvent désormais, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et d'une durée maximale fixée par les parties dans la limite de 6 ans.

Afin de déployer le plan d'actions de reconquête de l'attractivité commerciale 2019-2023 et considérant les nombreuses missions restant à accomplir pour mener à bien ce projet, il est proposé de recruter un "Manager de commerce" au grade d'attaché territorial (catégorie A). Le contrat de projet à intervenir serait passé pour une durée d'un an renouvelable une fois.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide de créer ledit emploi dans les conditions susvisées.

PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Mobilité : Transfert de la compétence

M. le Président informe l'assemblée au dans le cadre de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (LOM), les intercommunalités doivent prendre position avant le 31 mars 2021 sur la prise de compétence de l'organisation de la mobilité sur leur territoire.

Si la Communauté de Communes ne prend pas la compétence, la Région devient « autorité organisatrice de la mobilité locale » (AOM).

Une Communauté de Communes qui fera le choix de ne pas être AOM pourra quand même continuer d'organiser, par délégation de la Région qui sera l'AOM compétente sur son ressort territorial, toute attribution, ainsi que tout ou partie d'un ou plusieurs services de mobilité.

Considérant l'absence de projets de mobilité sur le territoire Centre Tarn et la possibilité de conventionner avec la Région Occitanie pour la mise en place d'un éventuel Transport à la Demande (TàD) ou de toute autre solution de mobilité partagée ou solidaire,

Considérant les moyens (humains et financiers) nécessaires à l'exercice de la compétence mobilité et la position de la Région Occitanie exprimée au travers d'un courrier en date du 15 février 2021, la Conférence des Maires et le Bureau proposent de ne pas transférer la compétence "organisation de la mobilité" à la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide ne pas transférer la compétence organisation de la mobilité à la Communauté de Communes.

QUESTIONS DIVERSES

- Compte rendu succinct de la première réunion du groupe de travail "Cybersécurité " qui s'est tenue le 23 mars dernier.
- Point sur le contexte sanitaire et l'éventuelle création d'un centre de vaccination éphémère.
- Rappel de la tenue du groupe de travail "Commerce" le 8 avril prochain.
- Tenue de la première réunion de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) le 6 mai prochain dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).
- Organisation de la "Fête de la Science" du 7 au 10 octobre prochain et tenue d'une réunion d'information ouverte à tous le 7 avril.
- Point sur l'avancement du dossier "signalisation économique et touristique".

La séance est levée à 22 h 25.